Réouverture de l'école LOGO ECOLE

 ORGANISATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du déconfinement, le gouvernement a décidé de rouvrir les écoles.

Cette reprise est motivée par 2 objectifs :

Le premier, éducatif, est d’assurer la continuité pédagogique pour tous et le second, économique, est de permettre le retour des parents au travail.

Cette réouverture a été conditionnée au respect strict de mesures définies dans un protocole sanitaire rédigé par le ministère de l’Éducation Nationale, basé sur 4 grands principes : le respect des gestes barrières, le respect de la distanciation sociale, la limitation du brassage des élèves et le nettoyage et la désinfection des locaux.

C’est dans le respect de ces objectifs et de ces règles sanitaires que l’ensemble des acteurs des écoles de Rumilly, directrices d’école, Inspecteur de l’Éducation Nationale et Mairie ont travaillé ensemble pour vous proposer l’organisation suivante.

1. Organisation générale et des accueils périscolaires et scolaires

Reprise progressive : La reprise se fera **le mardi 12 mai** pour les GS, les CP et les CM2, selon l'organisation communiquée par les maîtresses le lundi 11 mai.

La semaine suivante, le **lundi 18 mai**, les CE1, les CE2 et les CM1 feront à leur tour leur rentrée, toujours selon l'organisation qui vous sera communiquée par les maîtresses le vendredi 15 mai.

A partir du **lundi 25 mai :** rentrée des PS MS (selon l'évolution de la situation sanitaire et les moyens d'encadrement disponibles).

**🡾** Les règles sanitaires :

La Mairie a réaménagé toutes les salles utilisées afin d'en retirer du matériel (tables et chaises en surnombre, coin jeux et matériel collectif...). Ainsi **chaque enfant aura sa table et sa chaise**, espacées d'un mètre minimum de tous ses voisins. Les déplacements dans l’école seront réduits au strict minimum. Les **salles** seront **aérées très régulièrement**, au minimum pendant chaque récréation et sur le temps de midi.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il nous sera impossible de prêter du matériel scolaire aux enfants pour éviter tout risque de contamination par les objets : **chaque élève devra donc se présenter chaque jour à l'école avec TOUT son matériel.**

Dans les bâtiments : un **sens de circulation** sera mis en place à l'intérieur des bâtiments afin d'éviter que les groupes d’enfants ne se croisent.

Récréations : les **horaires des récréations** seront **décalés** pour chaque classe et groupe d’enfants pris en charge par les animateurs ou ATSEM. Les consignes sanitaires **interdisent les jeux de ballons** ou **de contacts** ainsi que **l'utilisation de matériel collectif** pendant ces temps : ils seront donc proscrits jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'accès aux jeux de cour (toboggan, balançoire...) ne sera pas autorisé.

Passages aux toilettes : les passages aux toilettes se feront sous la surveillance d’adultes. Le nombre d'enfants présents en simultané dans les toilettes ne pourra pas dépasser le nombre de cuvettes / urinoirs utilisables.

Lavage des mains : régulièrement, les encadrants apprendront aux élèves à se laver correctement les mains et ils leur rappelleront la bonne façon de faire aussi souvent que nécessaire. Les élèves devront **au minimum** se laver les mains dès leur arrivée à l'école, après chaque récréation, après chaque passage aux toilettes, après avoir toussé ou éternué ou après s'être mouché.

Nettoyage des locaux : Les locaux seront **désinfectés chaque demi-journée** et une désinfection régulière des points de contact (poignées de portes, interrupteurs, boutons de chasses d'eau...) sera effectuée par les agents d'entretien. Les encadrants auront également à disposition dans les salles des lingettes désinfectantes. Un **réapprovisionnement très régulier en savon** et papier à usage unique sera réalisé.

En cas de suspicion de cas**:** si un enfant présente des symptômes évocateurs, cet enfant sera immédiatement isolé et ses parents seront invités à venir le chercher dans les plus brefs délais. Le protocole mis en place par l’Éducation Nationale s'appliquera, celui-ci comprenant notamment l'information de toutes les personnes contacts.

**🡾** Les modalités d’accueil

A partir du mardi 12 mai, les enseignants accueilleront les élèves par demi-classe pour ne jamais dépasser le nombre maximum de 15 élèves en même temps. L'accueil se fera **par journée**. Ainsi, un premier groupe aura classe le lundi et le jeudi et un deuxième groupe aura classe le mardi et le vendredi. Les maîtresses vous informeront à partir du lundi 11 mai des jours d'accueil en classe de votre enfant. La Mairie mettra en place un temps d'accueil sur les temps où votre enfant ne peut pas être en classe, **si et seulement si** vous ne pouvez pas faire garder votre enfant autrement.

Ainsi, les enfants pourront être accueillis un jour sur 2 en classe et un jour sur 2 par les animateurs périscolaires et les ATSEM (pour les parents ayant un besoin de garde et disposant d’un justificatif).

**🡾** Les horaires :

Les jours de classe :

Pour permettre une arrivée échelonnée des parents, certaines classes commenceront l'école à **8h15**, d'autres à **8h30** et les dernières à **8h45**. Il est possible que les classes n'entrent **pas toutes par le même portail** pour éviter un trop grand brassage de personnes aux abords de l'école. Les horaires de sortie seront également modifiés : une classe qui sera entrée à 8h15 sortira à **11h15** alors qu'une classe entrée à 8h45 sortira à **11h45**. Les horaires et le portail d'entrée retenus pour la classe de votre enfant vous seront indiqués par les maîtresses **à partir du lundi 11 mai.**

Les parents ayant un justificatif pourront déposer leur enfant à 8h15, l’inscrire à la cantine et venir le chercher entre la fin du temps scolaire et 17H15. Un accueil de 17h15 à 18h sera réservé auxenfants des familles dont les professions sont définies par le gouvernement comme indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Les jours d’accueil par les services de la mairie (animateurs et / ou ATSEM) :

Les enfants seront accueillis au sein de leur école dans un lieu dédié qui sera indiqué par un affichage.

Inscription possible **:**

* En journée de 8h15 à 17h15 (avec une possibilité de venir chercher l’enfant entre 16h30 et 17h15). *Un accueil de 17h15 à 18h sera réservé aux**enfants des familles dont les professions sont définies par le gouvernement comme indispensables à la gestion de la crise sanitaire.*
* En demi-journée de 8h15 à 12h15 / de 13h30 à 17h15 (avec une possibilité de venir chercher l’enfant entre 16h30 et 17h15)
* En demi-journée le matin + cantine de 8h15 à 13h30
1. Modalités de fonctionnement des services périscolaires

**🡾** Principes de fonctionnement des services périscolaires

* Assurer la sécurité sanitaire des accueils au sein des écoles.
* Mettre en place un système qui priorise les parents qui travaillent pour l'accès aux accueils périscolaires.

**🡾** Les conditions d’accès aux services périscolaires

Toutes les réservations d’inscription aux différents services périscolaires après le 16 mars ont été annulées.

Seuls les enfants des niveaux reprenant l’école seront acceptés au niveau des garderies périscolaires.

Les enfants des familles dont les professions sont définies par le gouvernement comme indispensables à la gestion de la crise sanitaire seront pris en charge dans les services périscolaires à partir du 12 mai pour tous les niveaux scolaires au sein de leur école d’origine.

**Les deux parents devront obligatoirement fournir un justificatif de travail ainsi qu’une attestation sur l’honneur qu’ils ne peuvent pas faire garder leur(s) enfant(s)**.

Sans ces deux documents, les enfants ne seront pas admis au sein des accueils périscolaires, et notamment sur les temps de cantine les jours scolaires.

Les familles pourront nous transmettre ces deux documents soit par mail (à l’adresse suivante : service.education@mairie-rumilly74.fr), soit dans la boite aux lettres de la Direction Éducation Jeunesse (1 rue Filaterie).

Pour la restauration scolaire, les repas seront fournis par la Commune (repas chauds ou froids).

Parallèlement à cette démarche, les familles devront inscrire ou réinscrire leur(s) enfant(s) aux différents services soit par le portail famille, soit par téléphone de la façon suivante :

* Les jours où l’enfant sera accueilli par son enseignant(e), l’inscription sera seulement nécessaire pour la cantine, mais il sera automatiquement accepté sur le temps périscolaire du matin (de 8h15 à l’entrée en cours) et du soir (après le temps scolaire jusqu’à 17h15). Seule la cantine sera facturée selon le tarif ci-dessous.
* Les jours où il sera pris en charge par les animateurs et ATSEM, il conviendra de l’inscrire aux différents accueils en respectant les horaires définis au point 4 :
* À l’accueil du matin, à la cantine et à l’accueil de l’après-midi / soir si vous souhaitez le laisser toute la journée.
* À l’accueil du matin pour une prise en charge toute la matinée. Vous pouvez ajouter le repas si besoin.
* À l’accueil de l’après-midi / soir pour une prise en charge toute l’après-midi.

**🡾** Les tarifs de ces accueils seront les suivants :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Quotients | Restaurant scolaire | Accueil matinDe 8h15 à 12h15 | Accueil après-midi / soirDe 13h30 à 18h | Total journée |
| De 0 à 500 € | 3,40 € | 1,70 € | 1,70 € | 6,80 € |
| De 501 à 600 € | 4,04 € | 1,70 € | 1,70 € | 7,44 € |
| De 601 à 750 € | 4,46 € | 1,70 € | 1,70 € | 7,86 € |
| De 751 à 900 € | 4,89 € | 1,70 € | 1,70 € | 8,29 € |
| De 901 à 1200 € | 5,20 € | 1,70 € | 1,70 € | 8,60 € |
| De 1201 à 1500 € | 5,52 € | 1,70 € | 1,70 € | 8,92 € |
| Supérieur à 1501 € | 5,84 € | 1,70 € | 1,70 € | 9,24 € |
| PAI | 1,70 € | 1,70 € | 1,70 € | 5,10 € |

**Nous demandons aux familles dans la mesure du possible de garder leur enfant les jours où l’enfant ne sera pas pris en classe lorsqu’elles ne travailleront pas.**

**🡾** Les mercredis

L’accès aux accueils des centres de loisirs du mercredi restera réservé auxenfants des familles dont les professions sont définies par le gouvernement comme indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Nous attendons les consignes de l’État pour ouvrir éventuellement ce droit d’accès à d’autres enfants. Nous informerons alors les familles.

1. Rôle et responsabilité des parents

Il appartiendra à chaque parent de prendre chaque matin la température de son(ses) enfant(s) et de **ne pas l'envoyer à l'école** si celle-ci dépasse 37,8 °C ou si l'enfant ou n'importe quel autre membre de la famille présente des symptômes évocateurs (toux, éternuements, fatigue...). Il vous appartiendra également de **continuer à la maison l'éducation aux gestes barrières** (notamment un lavage des mains très régulier) et à la distanciation sociale. Les parents devront enfin **fournir chaque jour** à leur enfant **un** **paquet de mouchoirs jetables** en cas de besoin.

Lorsqu'ils amèneront leurs enfants à l'école, les parents devront veiller à **respecter scrupuleusement les horaires qui leur auront été assignés** (c'est-à-dire qu'ils devront **arriver à l'heure précise**, ni en avance ni en retard).

**Ils doivent impérativement tenir leur enfant par la main jusqu'à remise à l'enseignante** afin de respecter les règles de distanciation sociale.

Nous **recommandons vivement le port du masque** pour les adultes aux abords de l'école.

IV. Questionnaire

Voici tous les éléments qu'il nous est à ce jour possible de partager avec vous, afin de vous expliquer au mieux les conditions dans lesquelles la « rentrée » des élèves est envisagée dans l'école. Sachez que, **si vous décidez de garder votre enfant à la maison** pour la fin de l'année scolaire, les maîtresses pourront vous envoyer par mail le travail fait avec les autres en classe mais qu'**il n'y aura pas de suivi individuel** (les maîtresses ne vous contacteront pas régulièrement pour faire le point avec vous, comme elles ont pu le faire pendant tout le confinement).

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après avoir lu attentivement tous ces éléments, nous vous remercions de répondre aux deux questions ci-dessous :

* Mme/M. …............................................., parent de l'enfant ….................................................

 [ ]  souhaite remettre mon enfant à l'école dès le mardi 12 mai ou le lundi 18 mai(selon l'organisation qui sera communiquée par la maîtresse le lundi 11 mai)

 [ ]  ne souhaite pas remettre mon enfant à l'école le mardi 12 mai mais souhaite pouvoir réfléchir et le remettre **éventuellement** à l'école à partir du mardi 2 juin (à confirmer la semaine du 25 mai)

 [ ]  ne souhaite pas remettre mon enfant à l'école avant le mois de septembre

* Quels jours préféreriez-vous que votre enfant vienne à l'école ? Nous essaierons, **dans la mesure du possible seulement**, de respecter ce souhait.

 [ ]  lundi et jeudi [ ]  mardi et vendredi